

COMMUNE DE OURCHES-SUR-MEUSE

ARRÊTÉ DE REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Délivré par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Commune de Ourches sur Meuse 7 Rue du Faubourg 55190 OURCHES-SUR-MEUSE

 P C 0 5 5 3 9 6 2 5 0 0 0 1	 1 1 0 0 0 0 0 1 5 6 4 2
Dossier : PC 055396 25 00001 Déposé le : 19/05/2025 <u>Nature des travaux</u> : Construction dépendance <u>Adresse des travaux</u> : 2 CHEMIN DE PAGNY 55190 OURCHES-SUR-MEUSE <u>Référence cadastrale</u> : 000ZD0137	<u>Demandeur</u> : MADAME ANDRE ANAËLLE 2 CHEMIN DE PAGNY 55190 OURCHES SUR MEUSE
Surface de plancher créée :27,20 m²	

Le Maire d'Ourches sur Meuse,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/10/2008,

ARRÊTE

Article 1

La demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE** est **REFUSÉE**.

Article 2

L'article UB 7 du PLU de la commune d'OURCHES-SUR-MEUSE indique que ' Les constructions doivent être implantées soit en limite séparative, soit en recul par rapport aux limites séparatives.

En cas d'implantation en retrait, les constructions doivent être implantées avec un recul au moins égal à la moitié de leur hauteur mesurée au faîtage de la toiture avec un minimum de 3 mètres par rapport aux limites sur lesquelles elles ne sont pas implantées.'

Date d'affichage de l'avis de dépôt :	Fait à OURCHES-SUR-MEUSE, le 28.05.2025 Le Maire  Jean Louis GUILLAUME
---------------------------------------	--